

## **Cimetières**



*Accueil sur rdv*

*L'accueil des usagers s'effectue uniquement sur rendez-vous, en appelant le 02 96 62 56 05, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h. À noter : Le service est fermé tous les jeudis après-midi.*

## **Des services au quotidien...**

Le service intervient au quotidien pour :

L'accueil des familles et des visiteurs

Les exhumations et les inhumations

La surveillance des cimetières

La maintenance en bon état des lieux (travail d'entretien, nettoyage des allées, tonte des pelouses, travaux sur les locaux techniques, etc...)

L'entretien général des différents sites

Le renouvellement des concessions.

*Renouvellement des concessions : attention aux délais !*

*À l'expiration de la concession, les familles disposent d'un délai légal de 2 ans pour la prolonger. Il est donc important de signaler toute modification d'adresse au service. Au-delà de ces deux ans, le Maire peut reprendre les emplacements sans aucune formalité.*

## **Les cimetières briochins**

**Saint-Michel, Cesson, Ouest**

Cimetière de Cesson, rue de la Grève des courses ([plan des emplacements](#))

Cimetière de l'Ouest, rue Pinot Duclos ([plan des emplacements](#))

Cimetière Saint-Michel, rue Jobert de Lamballe ([plan des emplacements](#))

[Repérez-les sur la carte !](#)

## Ouverture des cimetières

Les cimetières sont ouverts au public :

L'été (1er avril au 1er novembre) de 9h30 à 20h

L'hiver (2 novembre au 31 mars) : de 9h30 à 18h

**Dans chaque cimetière, des portillons automatiques d'ouverture et de fermeture ont été installés :**

Cimetière Saint-Michel : entrée principale, rue Jobert de Lamballe

Cimetière de l'Ouest : rue Cornouaille, côté parking et rue Pinot Duclos

Cimetière de Cesson : entrée centrale.

**Le portail se ferme automatiquement à une heure programmée et une sonnerie retentit 15 minutes avant la fermeture.** Si des usagers restent malencontreusement enfermés, l'ouverture du portail est possible depuis l'intérieur en appuyant sur un bouton poussoir devant le portail automatique.

Les usagers à mobilité réduite peuvent solliciter auprès de l'Unité Cimetières (02.96.62.56.05) l'autorisation d'accéder avec leur véhicule du lundi au vendredi de 9h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

## Engazonnement du cimetière de l'Ouest : Passage à la Phase 2

Dans le cadre de son engagement en faveur du "Zéro Phyto" et du développement durable, la Ville de Saint Briec poursuit l'engazonnement progressif du cimetière de l'Ouest.

Après le succès de la première phase, **le projet entre désormais dans sa seconde étape.**

Cette phase 2 est marquée par la pousse de la pelouse. Certaines zones peuvent paraître en transition ou incomplètes, mais elles feront bientôt place à un environnement plus verdoyant, durable et harmonieux.

### Objectifs de cette démarche écologique et paysagère :

Préservation de la biodiversité

Amélioration du cadre de recueillement, plus apaisant et harmonieux

Entretien optimisé et durable

## Devis-type

*Conformément à la loi L2223-21-1 en vigueur depuis le 1er juillet 2022, les devis-types des pompes funèbres qui en font la demande, sont affichés obligatoirement sur le site internet de la commune de plus de 5000 habitants.*

[Devis/ des Pompes Funèbres Intercommunales inhumation \(février 2025\)](#)

[Devis/ des Pompes Funèbres Intercommunales crémation \(février 2025\)](#)

[Devis Advitam / enterrement \(février 2023\)](#)

[Devis Avitam / crémation \(février 2023\)](#)

[Devis Pompes Funèbres Foucher/ inhumation \(août 2022\)](#)

[Devis Pompes Funèbres Foucher / crémation \(août 2022\)](#)

## **Mise en vente de monuments funéraires d'occasion**

La Ville de Saint-Brieuc propose à la vente des monuments funéraires d'occasion en bon état, issus de reprises de concessions échues.

Ces monuments sont mis à disposition des usagers de l'ensemble de l'agglomération de Saint-Brieuc.

**Tarif unique** : 653€ par monument, hors pose et gravure.

**Ce tarif est valable jusqu'à sa révision le 31 décembre 2026.**

Les monuments sont actuellement visibles au cimetière de Cesson.

Pour toute information complémentaire ou pour connaître les modalités d'achat, veuillez contacter le service.

## **Faites le tri !**

La Ville a mis en place le tri sélectif dans les cimetières. Des points de collecte sont répartis dans les différentes enceintes. Les usagers ont trois types de conteneurs à disposition :

Les bacs jaunes : Les emballages plastiques (bouteilles...), emballages métalliques (canettes...), papiers et cartonnettes (papiers et petits cartons d'emballage...)

Les bacs en béton : terre, végétaux (fleurs et plantes)

Les bacs marrons : tout ce qui ne va pas dans les bacs jaunes ou dans les bacs en béton (pots en terre cuite ou autres matières comme le grès, autres ordures ménagères).

## **Contact**



ADMINISTRATION

**Service cimetières**

Place du Général de Gaulle  
22000 Saint-Brieuc

Ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h. Fermé tous les jeudis après-midi.

[02 96 62 56 05](tel:0296625605)

[Itinéraire](#)



**HÔTEL DE VILLE**

Place du Gén. de Gaulle CS 72365

22023 SAINT-BRIEUC Cedex 1

02 96 62 54 00

Lun-Ven : 8h-12h30 / 13h30-17h

Sam : 9h-12h (formalités adm.)